

Serres Castet

JOURNAL MUNICIPAL

juin
2021

42



SERRES-CASTET

serres-castet.fr



SERRES-CASTET Labelisé
" Village où il fait bon vivre "

66 Édito

Ce printemps 2021 serait-il synonyme de retour à la normale et de sortie progressive de cette crise sanitaire ? C'est en tous cas ce qui a l'air de se dessiner et ce que nous espérons tous !

Comme vous le lirez dans ce journal municipal, nous allons tout mettre en œuvre pour recommencer à animer notre village dans le respect des directives gouvernementales et des consignes sanitaires.

Certains secteurs ont été très touchés par cette crise en particulier le monde de la culture : c'est la raison pour laquelle, avant de savoir que les salles de spectacle et de cinéma allaient pouvoir rouvrir sous certaines conditions, nous avons décidé de programmer cet été des spectacles en extérieur dans les quartiers. De même nous allons essayer d'organiser des manifestations et travaillons à un programme, cependant allégé, pour les fêtes locales.

Le secteur de la restauration a aussi été lourdement impacté par cette crise sanitaire : aussi j'espère que nous nous retrouverons nombreux dès l'ouverture partielle ou totale de nos restaurants afin d'accélérer la reprise de leur activité. Vous êtes nombreux à vouloir que notre village revive comme avant, au rythme de nos associations, de nos commerces, de nos animations et retrouve ce lien social qui nous manque tant depuis plus d'un an.

Mais pour cela, je reste persuadé, pour en avoir parlé avec plusieurs médecins de notre territoire que la vaccination généralisée sera la seule porte de sortie à cette crise.

En ce sens l'ouverture du centre de vaccination à Serres Castet le 4 mai dernier a été une très bonne nouvelle pour tous nos concitoyens qui pourront se faire vacciner près de chez eux comme le souhaitaient nos médecins. Je les remercie, ainsi que les infirmières, pharmaciens et autres bénévoles d'avoir répondu présents pour l'ouverture de ce centre. Avec la Communauté de Communes des Luys en Béarn, nous avons été des facilitateurs dans cette opération en assurant toute la partie administrative et logistique ; le travail coordonné de nos 2 collectivités aura permis aux professionnels de santé de se consacrer uniquement à leurs missions de base de soignants.

Vous pourrez lire aussi que Serres Castet a été labellisée par l'Etat « Petite ville de demain » parce que nous exerçons les fonctions de centralité sur notre territoire. Cela devrait nous donner les moyens de conforter notre dynamisme et notre attractivité locale.

Nous avons été heureux d'apprendre que Serres-Castet était aussi reconnue comme « une ville ou village où il fait bon vivre ». Cette reconnaissance est basée sur des critères bien précis définis par l'INSEE, pondérés et divisés en 8 catégories importantes aux yeux des français pour déterminer la qualité de vie. Même si nous sommes fiers de ces 2 labels obtenus, nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin. Faites-nous confiance pour continuer nos actions, et notamment dans le domaine de l'environnement qui sont des sujets majeurs pour l'avenir de nos enfants. En ce sens, et nous entendons bien participer activement au Plan Climat Air Energie Territoire lancé par la CCLB.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous renouveler l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Je souhaite que nous passions tous un bel été déconfiné.

Votre Maire
Jean-Yves COURRÈGES

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Les élections départementales et les élections régionales se dérouleront en même temps, les 20 et 27 juin 2021.

Chacun des 3 bureaux de vote comportera donc 1 bureau de vote pour les départementales et 1 bureau de vote pour les régionales. Le bureau de vote « n° 3 – Mairie » n'étant pas suffisamment grand pour y organiser 2 élections simultanées, il sera délocalisé à la salle du Trinquet – face à la mairie, sous la salle du Belvédère. Un fléchage sera mis en place à destination des électeurs rattachés à ce bureau.

Procuration électronique :

« Maprocuration » est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Il est complémentaire de la procédure papier (Cerfa) et comporte 3 étapes :

1/ vous effectuez votre demande de procuration en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr

2/ vous vous rendez au commissariat ou à la gendarmerie avec votre pièce d'identité et la référence de votre dossier qui vous a été envoyée par courriel

3/ vous êtes informé par courriel dès que la mairie a validé votre procuration

Exceptionnellement et en raison de la crise sanitaire, pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin, un mandataire pourra être porteur de 2 procurations établies en France.

Retour sur ...



SUCCÈS DES COFFRETS GOURMANDS POUR NOS AÎNÉS

En remplacement du traditionnel repas des Aînés, le Maire et le Centre communal d'action sociale (CCAS) ont offert un « coffret gourmand » préparé par le Traiteur du Pont-Long à chaque foyer comptant au moins une personne née avant le 1er janvier 1957.



Des permanences ont été assurées pour la distribution de ces coffrets à la salle du Belvédère ainsi qu'à la salle Polyvalente du mercredi 24 février au samedi 27 février.

Ainsi, durant 4 jours, 650 coffrets gourmands ont été distribués.

Le CCAS et les élus du Conseil Municipal se sont succédés à tour de rôle pendant les 4 journées. Chaque bénéficiaire est reparti avec son coffret contenant des gourmandises, mais surtout avec quelques mots de sympathie et un sourire, malgré le masque.

Cette initiative a été accueillie avec enthousiasme et remerciements. Les résidents de l'EHPAD de Sauvagnon n'ont pas été oubliés : un coffret de soins a également été offert à une dizaine d'ânés Serrois séjournant dans cet établissement.

ÉVÈNEMENTS ANNULÉS

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, La Municipalité est dans l'obligation d'annuler plusieurs manifestations annuelles :

- La célébration des sportifs méritants
- Le salon des Petits Tableaux
- La rencontre avec nos amis Italiens de Busiago initialement prévue en août 2021

UNE VENTE SOLIDAIRE POUR LES JEUNES



À l'occasion de la Saint-Patrick, la célèbre fête Irlandaise, les jeunes du projet Music & Celtic Walk Tour in Dublin ont organisé une vente de repas à emporter.

Cette action d'auto-financement a eu lieu au centre Alexis-Peyret à Serres-Castet le mercredi 17 mars. Les jeunes ont donc préparé, avec le soutien de leurs familles, deux spécialités irlandaises : l'Irish stew et l'Irish apple crumble.

Cette vente a été un réel succès puisque plus de 100 repas ont été vendus et 15 repas ont été distribués gratuitement à l'épicerie solidaire du Secours Catholique.



L'intégralité des bénéfices a été reversée au projet porté par les jeunes pour leur voyage en Irlande prévu en août 2021. Le prix du repas (plat + dessert) était fixé à 10€ avec une version végétarienne proposée pour 8€. La démarche éco responsable consistant à accorder une remise de 50 centimes pour les personnes ramenant leurs propres contenants a elle aussi été bien suivie par la majorité. Bravo aux jeunes du CSAP et merci à tous les participants pour leurs soutiens.

EN PLEIN AIR

Un bon coup de pédale pour encourager la pratique du vélo sur nos communes

Comme l'indique Frédéric Clabé, adjoint au maire, à l'initiative de la démarche "même si la voiture reste indispensable pour se déplacer, tout ce qui peut permettre de limiter son usage, notamment en favorisant la pratique du vélo, est bon pour la planète, bon pour la santé de chacun par l'exercice physique et bon pour le porte-monnaie tant la voiture représente une part importante du budget familial".



Depuis 2016, la commune s'est lancée dans l'étude de la réalisation d'une voie verte/vélo route sur la commune et a tenté de sensibiliser et mobiliser les communes de Montardon et Sauvagnon sur cette question.

QU'EST-CE QU'UNE VOIE VERTE ?

Une voie verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée (aux cyclistes, personnes à mobilité réduite...).

Elle doit être accessible au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, sécurisée en conséquence, avec une intégration intelligente, harmonieuse et consensuelle des différents types d'usagers.

LOCALISATION

Le projet travaillé par Serres-Castet dès 2016 a trouvé un écho favorable auprès du Conseil Départemental qui a décidé de l'intégrer dans son nouveau plan vélo décidé en 2020.

Cette vélo route est un projet d'itinéraires cyclables de Pau à Sault de Navailles avec environ 6 kms de voie verte sur la Commune de Serres-Castet. Le Département des Pyrénées-Atlantiques portera la maîtrise d'ouvrage de l'étude et de la réalisation de cette opération afin d'assurer une cohérence d'aménagement sur l'ensemble des communes concernées Cette voie verte devrait être étudiée par étape et le premier tronçon reliera Pau par la forêt de Bastard (bois de Pau) à Montardon et pour aller jusqu'à Serres-Castet en limite de Sauvagnon.



LES DATES CLÉS

- 2016** Serres-Castet se lance sur le projet
- 2017** Serres-Castet rencontre les communes de Sauvagnon et de Montardon et structure la réflexion en interne
- 2018** Travail sur une ébauche de possible tracé sur Serres-Castet en jonction avec Montardon et Pau
- 2019** Présentation du projet au Conseil Départemental et travail avec l'ONF, les communes de Buros et Montardon pour la jonction forêt de Bastard
- 2020** Le Conseil Départemental intègre cet itinéraire dans ses priorités du plan vélo 2020
- 2021** Le CD devrait retenir un cabinet spécialisé pour étudier le meilleur tracé adapté aux usages ciblés, en partenariat avec les communes, la CCLB et les propriétaires du foncier
La CCLB adopte ses priorités cyclables pour les années à venir
- FIN 2021-2022** Le CD travaille sur les acquisitions foncières nécessaires en lien avec les communes et les propriétaires qui ont un rôle essentiel dans la réussite de ce projet d'intérêt général
- 2023** Début des travaux du premier tronçon Pau/ Serres-Castet



ÉCOLOGIQUE

Pas de Co₂
Pas de polluants



EFFICACE

3 km en 10/15 min
Temps de parcours garanti



DU SPORT SANS LE SAVOIR

4 km aller - 4 km retour
30 min d'activité sportive

LES PARTENAIRES LOCAUX

Dans le cadre des travaux menés par la commission Habitat et Mobilité, la CCLB a retenu pour son projet de territoire 2021/2026, la participation à l'accompagnement notamment financier de la voie verte comme une de ses priorités. La CCLB a également retenu comme priorité la possibilité d'apporter un fond de concours aux communes qui s'engagent dans un maillage cyclable.

LE MAILLAGE CYCLABLE

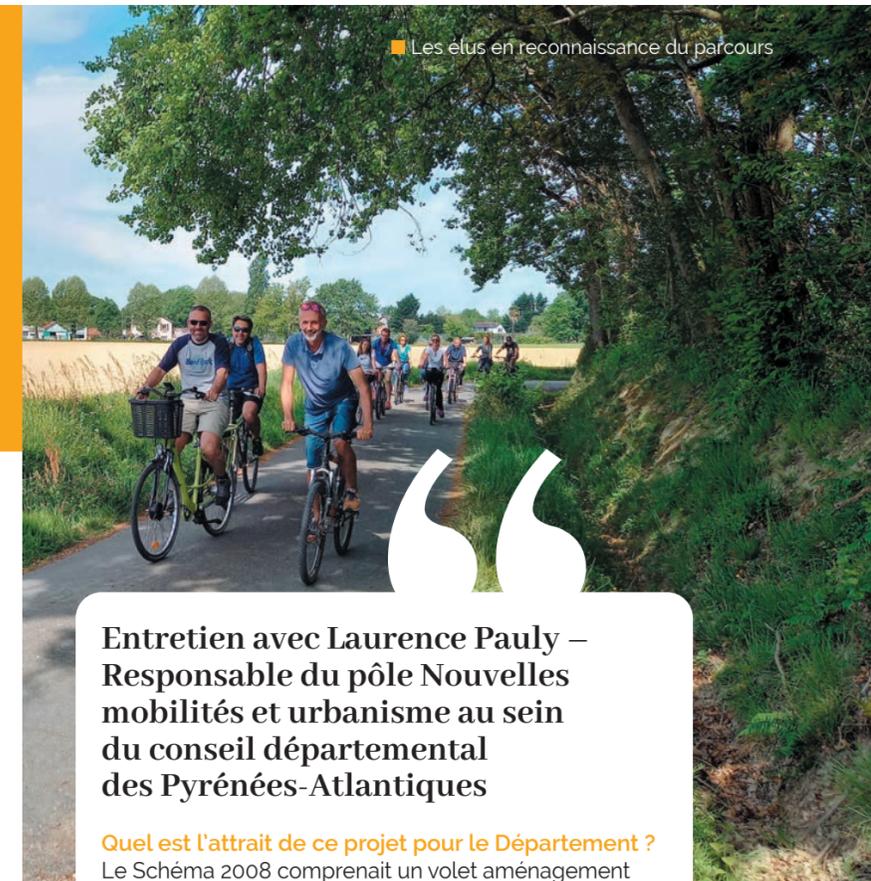
Par ailleurs, au-delà de la simple voie verte, il est important de définir une politique cyclable de proximité, qui permette de favoriser un véritable maillage cyclable, pensé, organisé sur l'ensemble de la commune et en jonction avec les communes limitrophes.

Aussi Serres-Castet a souhaité jouer pleinement son rôle de centralité en mobilisant les communes de Montardon, Sauvagnon et Navailles-Angos pour répondre ensemble via le syndicat Pau Béarn Mobilité à un appel à projet du Département sur "la définition et la mise en œuvre de politiques cyclables en proximité" (Photo de la réunion en mairie).
Si notre dossier est retenu, un cabinet spécialisé viendra nous accompagner à hiérarchiser nos itinéraires cyclables en lien avec les usages et ainsi permettre des aménagements adaptés. L'étude devrait rendre ses conclusions pour fin 2021 début 2022 et les aménagements qui en découlent pourraient être lancés dès 2022.



- Réunion des acteurs du projet des Communes de Serres-Castet / Montardon / Navailles-Angos / Sauvagnon et du Syndicat Pau Béarn Mobilité

■ Les élus en reconnaissance du parcours



Entretien avec Laurence Pauly – Responsable du pôle Nouvelles mobilités et urbanisme au sein du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Quel est l'attrait de ce projet pour le Département ?

Le Schéma 2008 comprenait un volet aménagement d'itinéraires et intégration dans les travaux routiers en traversée de villages, ainsi qu'un volet tourisme et valorisation de ces itinéraires. Il n'y avait rien sur le territoire Nord, cela a été une évidence pour nous de nous impliquer dans ce projet.

La mobilité du quotidien est un axe important ?

Nous menons conjointement une réflexion autour d'un schéma cyclable, qui vise à relier les villages et favoriser les déplacements utilitaires. C'est également une action qui cible un public scolaire, notamment avec le programme « À vélo, c'est la classe ». La sécurité est l'un des enjeux, la logique d'intermodalité en est un autre, principalement en ce qui concerne les trajets domicile-travail et domicile-commerces. Les déplacements de mobilité quotidienne progressent en milieu urbain et péri-urbain au contraire du milieu rural ; nous souhaitons améliorer ce point.

Quel est le positionnement du département pour ces projets de mobilité à vélo ?

Les aménagements réservés à la circulation non motorisée s'avèrent particulièrement importante pour le tourisme durable sur notre territoire. Par ailleurs, elle donne la possibilité à la population locale d'adopter un nouveau mode de transport dans une région où la circulation est très élevée, notamment en été. Cette décision contribue à réduire l'impact négatif de la route sur l'environnement.

Le lac de Serres-Castet continue à se végétaliser

Cela fait suite à la rehausse du lac en 2015. Ces travaux, orchestrés par la Communauté de Communes des Luys en Béarn qui assure la gestion du lac, avaient nécessité la suppression de certains arbres en bordure : ils avaient les pieds dans l'eau et étaient en proie à l'attaque de parasites.

L'an dernier, près de 80 arbres ont été plantés pour les remplacer. Certains semblaient végéter voire pire... Mais depuis mars, ils prouvent qu'ils ont trouvé leur place pour s'élever gracieusement.

Dans la suite des projets de « re végétalisation » du site, des boutures de saules ont donc pris place en février tout au bord de l'eau. Ces boutures ont été prélevées puis implantées par le chantier d'insertion. Bon nombre d'entre elles ont bien bourgeonné depuis le début du printemps. Nous pouvons d'ores et déjà profiter d'un bel effet paysager.

Cela contribuera à la renaturation et la préservation du milieu naturel, et renforcera les berges par le système racinaire.

LE GLYPHOSATE REMPLACÉ EN AGRICULTURE !

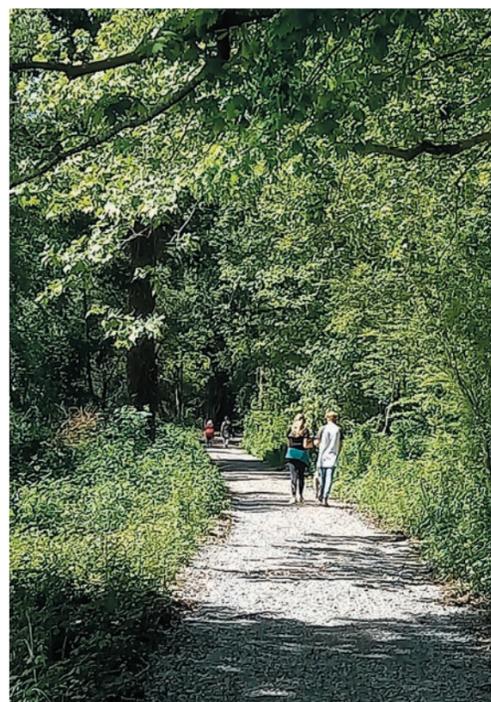
Tout au long de ce printemps, notre village a accueilli un magnifique troupeau de moutons et son "Patou", gardien tranquille faisant la joie des enfants et provoquant des questions diverses.

Tous les champs destinés aux engrais verts ont ainsi été consciencieusement pâturés ! Évitant ainsi l'épandage du fameux détestable "Roundup" qui précède habituellement les labours ! Nous félicitons nos "paysans" et ce jeune berger Ossalois qui a pu faire patienter ses chers moutons en attendant la montée en "estive".

UN NOUVEAU SENTIER DE PROMENADE

Comme tous les ans, nous avons eu le plaisir de transformer un chemin rural "perdu" en sentier de promenade aux nombreux marcheurs, joggeurs ou vététistes : le sentier des alouettes. Il est le fruit d'une parfaite collaboration de notre Commune avec le Lycée Agricole tout proche. Ce sentier des alouettes sera un lien ombragé, le long du Bruscos, offrant ainsi plusieurs circuits vers le bois de Pau et les villages environnants, déjà pourvus de belles balades ! Il sera très utile aussi pour la pratique du sport des lycéens et un lien cycliste avec les nombreuses résidences d'étudiants de notre village !

Un grand merci aux propriétaires sans qui rien n'aurait été possible et un grand bravo à nos services municipaux pour cette réalisation d'envergure !



MOUSTIQUE TIGRE C'est dès le mois d'avril qu'il faut commencer à le combattre...



Il n'a pas disparu durant l'hiver, il a simplement mis ses œufs à l'abri en attendant les beaux jours. Pour vivre, il a besoin de combiner un environnement propice à son développement (point d'eau stagnante) et une source de nourriture pour ses larves (le sang humain).

Comment lutter ? En supprimant tous les points d'eau stagnante :

- Vider les coupelles des pots de fleurs, les pieds de parasol, arrosoirs
- Couvrir les récupérateurs d'eau avec une moustiquaire
- Ranger les jouets dans le jardin
- Vérifier les écoulements des gouttières

Le moustique tigre pond dans des contenants artificiels, rarement dans des fossés, cours d'eau, étangs...

Après chaque pluie penser à vider à nouveau tous les contenants susceptibles d'accueillir à nouveau les larves de moustiques. Des études ont mesuré qu'une bonne pratique concertée dans un quartier pouvait générer une diminution de 70 à 80% de moustiques. Le moustique voyage peu : celui qui nous pique est né dans notre propre jardin ou dans celui du voisin.



SERRES-CASTET Petite ville de demain... où il fait bon vivre

Décidément notre Commune est mise à l'honneur en ce début d'année ! En effet, elle fait partie des 20 « Petites villes de demain » du Département retenue par l'Etat.

Ce programme piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires permet de donner aux élus des collectivités de moins de 20 000 habitants et exerçant les fonctions de centralité, un accompagnement et des moyens afin de conforter le dynamisme et l'attractivité de leurs communes. Ce dispositif sera mené à l'échelle de notre Communauté de communes des Luys en Béarn qui va recruter un chargé de mission qui devra avec les élus construire un projet de territoire

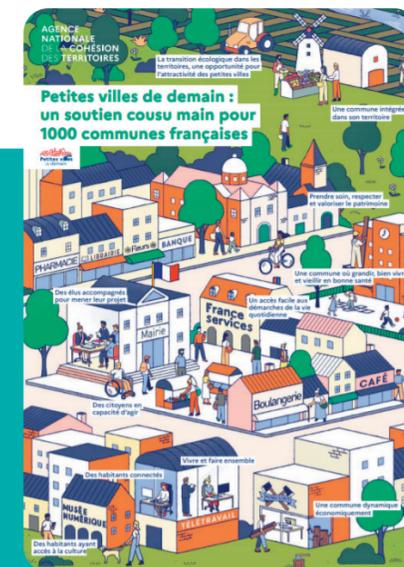
autour des 3 polarités labellisées (Garlin, Arzacq et Serres-Castet). Il prendra la forme d'une Opération de Revitalisation du Territoire autour d'axes importants comme l'habitat, le cadre de vie, le développement artisanal et commercial, les équipements et espaces publics, les services à la population, les mobilités... Nous avons également eu le plaisir d'apprendre que Serres-Castet faisait partie du cercle restreint des 313 communes en France (sur 34 837) éligibles au label « Villes et villages où il fait bon vivre ».

Dans la catégorie des communes de 3 500 à 5 000 habitants notre commune est classée 48ème au niveau national et 4° au niveau Départemental.

LA COMMUNE S'EST MISE EN MARCHÉ

- Les pneus abandonnés ont été ramassés (les moustiques-tigres en raffolent pour cacher leurs œufs)
- Des bacs de sable ont été installés au cimetière. Merci d'en remplir les vases et coupelles de vos fleurs afin que l'eau ne puisse pas y séjourner
- Des piquets seront bientôt installés au cimetière toujours afin de pouvoir y retourner les arrosoirs pour qu'ils s'égouttent totalement après usage.
- Les agents et les élus suivent des formations durant ce printemps afin de pouvoir lutter au mieux contre ce fléau et pouvoir répondre aux questions des concitoyens.

C'est en adoptant tous ces gestes que nous parviendrons à limiter les nuisances du moustique-tigre !



Ce palmarès établi à partir de 183 critères définis par l'INSEE à l'issue d'un sondage d'opinion réalisé auprès de la population. Ces critères sont ensuite pondérés et divisés en 8 catégories : qualité de vie, sécurité, commerces et services, transport, santé, éducation, sport culture et loisirs. Notre proximité avec la belle ville de Pau n'est pas étrangère à ce classement qui nous honore et qui est le fruit du travail réalisé par toutes les équipes municipales qui se sont succédées pour gérer notre commune.

RÉALISATION AU FIL DES RUES

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LES TARIFS DE L'EAU

De nombreux Serrois ont contesté leur facture d'eau reçue en début d'année auprès du distributeur (SATEG), du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés ou de la commune. Les augmentations du prix de l'eau potable et de l'assainissement sont contenues ces dernières années et n'expliquent pas ces augmentations. Trois causes ont été identifiées :

■ 1. Le Syndicat des Eaux a souhaité baser désormais les 2 factures reçues annuellement sur des consommations réelles sur 6 mois. Cette évolution a été rendue possible par le déploiement d'un système de radio-relève. La relève de ces nouveaux compteurs a pu être réalisée en janvier 2021 et la consommation au titre de l'année 2020 correspond dans les faits à 15 mois de consommation en moyenne, et non à 12 mois. Ce décalage ne se reproduira pas pour les futurs relevés.

■ 2. De nombreuses factures étaient basées en 2018 et 2019 sur des estimations de consommations, et le relevé réel a pu révéler des consommations réelles supérieures aux estimations passées.

■ 3. Un effet lié au confinement du printemps 2020 lors duquel une augmentation des consommations des particuliers a été constatée, avec un retour à la normale sur le 2ème semestre. Des solutions ont été proposées au cas par cas pour faciliter les paiements et rechercher des erreurs éventuelles de relevé ou de facturation aggravant encore la situation. Les services restent disponibles et chacun peut contacter le service clientèle SATEG (carole.dufosse@saur.com).



Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement s'établissent comme suit pour 2021 :

Eau potable

296 €TTC pour 120 m³ d'eau consommée (2,47 €TTC/m³)
 • Part fixe : 56,87 €/an
 • Part variable (suivant consommation) : 1,464 €/m³
 • Redevances Agence de l'Eau : 0,200 €/m³
 • TVA : 5,5 %

Assainissement Collectif

332 €TTC pour 120 m³ d'eau consommée (2,77 €TTC/m³)
 • Part fixe : 58,41 €/an
 • Part variable (suivant consommation) : 1,783 €/m³
 • Redevances Agence de l'Eau : 0,250 €/m³
 • TVA : 10,0 %

Retrouvez toutes les informations sur le syndicat des Eaux Luy Gabas Léés sur le site : www.luygabaslees.fr



ET LA FIBRE ?

Quelques chiffres sur le raccordement de la fibre à Serres-Castet

Nombre de prises éligibles pour la fibre sur la commune

2 200

Nombre d'abonnés via la fibre

650

CHICANE, CHEMIN DE PAU

Le chemin de Pau est une route départementale où l'on relève régulièrement des vitesses excessives. La sécurité peut être fragilisée dans des tronçons urbanisés tel que le secteur entre le chemin Loulié et le bas de la cote. Afin de réduire la vitesse pratiquée, les services du Département ont aménagé une chicane, protégeant un arrêt de bus scolaire et une traversée piétonne.

Un dispositif provisoire a été réalisé avec des bornes. Quelques semaines permettront de vérifier le bon fonctionnement de cet aménagement avant de réaliser un ouvrage définitif avec des bordures béton.

CHANTIERS SOLIDAIRES 14 jeunes impliqués dans le projet



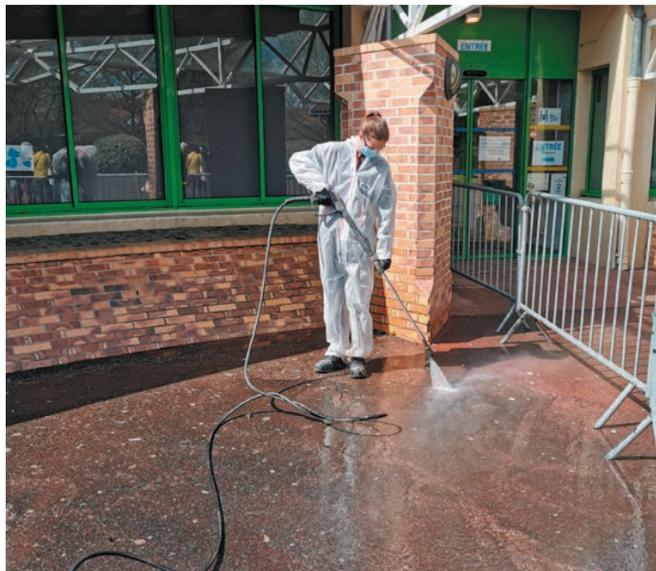
2 projets « Music Walk Tour in Dublin » et « Culturel Street Art à Lisbonne », 2 groupes, 14 jeunes.

Dans le cadre de ces projets, le centre Alexis Peyret et les animateurs de l'Espace Jeunes, en partenariat avec la Municipalité, ont organisé deux chantiers permettant à chaque groupe d'obtenir une bourse contribuant à la réalisation de leur projet.

Basés sur un dispositif solidaire et citoyen, les deux chantiers devaient initialement contribuer à la réhabilitation d'un appartement d'urgence au-dessus du Centre Technique Municipal.

Si la session du mois de février a bien vu sept ouvriers en herbe s'activer au détapissage, lessivage des murs et débarrasage des encombrants, avril a été différent. La Covid étant passée par là il a fallu se rabattre sur des activités extérieures.

C'est donc le parvis du centre Alexis Peyret qui a bénéficié de l'énergie du second groupe, nettoyage haute pression et peinture au programme. Des constantes sur les deux chantiers : enthousiasme, application, bonne humeur, gentillesse et... musique ! 14 « Bravo » et grand merci aux animateurs.



CULTURE LOGES RÉNOVÉES DU THÉÂTRE

Sous l'impulsion du régisseur et des équipes de « Vie et Culture » la Municipalité a réalisé des travaux de rénovation et d'amélioration des « vestiaires - loges » du théâtre Alexis Peyret. Longtemps la question de la disponibilité des lieux avait repoussé cette intervention... Paradoxalement, c'est l'arrêt des activités artistiques / culturelles et la fermeture forcée des structures qui nous peinent tant, qui ont ouvert le créneau.

Une action « du sol au plafond » a été engagée • cloisons déplacées, éclairages, chauffage et peintures refaits, création de WC, douches, espaces de maquillage et de repos, sols refaits, miroirs.

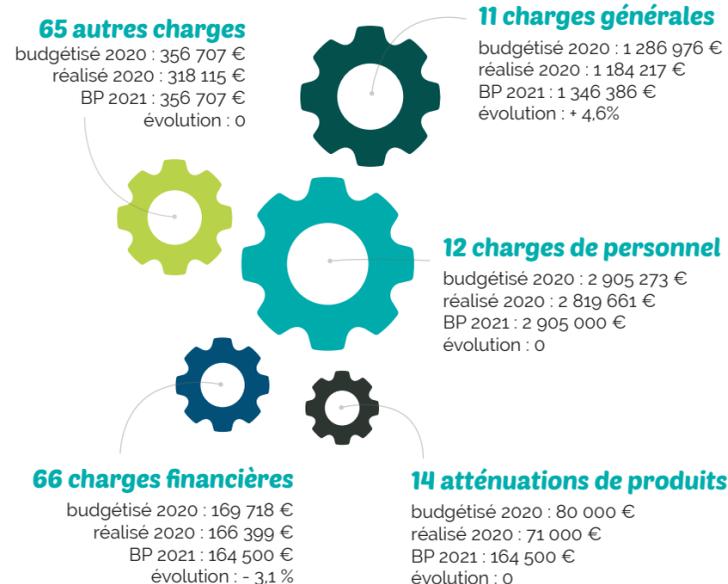
Six semaines de travaux et le savoir-faire des équipes techniques municipales ont été nécessaires pour mener à bien ce projet mais... le résultat est au rendez-vous !

Le bonheur de reprendre les activités culturelles et artistiques au théâtre Alexis Peyret sera doublé du plaisir d'accueillir les artistes dans des espaces qui méritent le titre de « loges ».

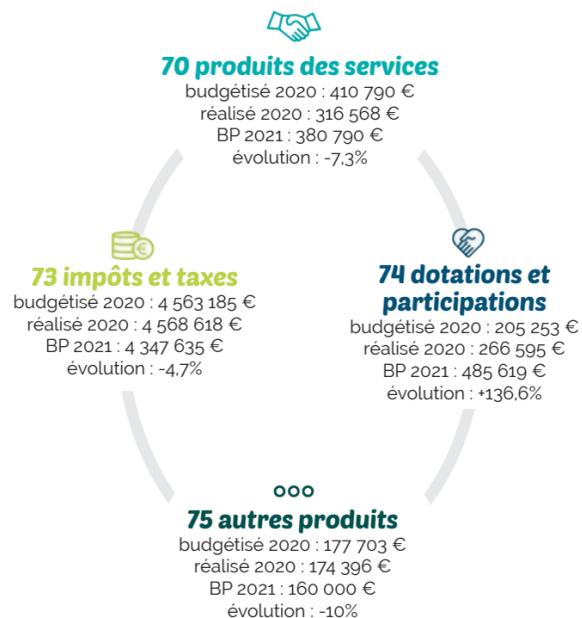
POINT FINANCES

financer sans augmenter les impôts

ÉVOLUTION DES CHAPITRES FONCTIONNEMENT DÉPENSES



ÉVOLUTION DES CHAPITRES FONCTIONNEMENT RECETTES



Des finances saines permettant le financement d'investissements importants sans augmentation d'impôts

Le début d'année est traditionnellement marqué par les opérations budgétaires et comptables. Après le vote à l'unanimité des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2020 le 24 février, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le 10 mars 2021.

Les Budgets primitifs 2021 et le vote des taux d'imposition ont été présentés et validés à l'unanimité le jeudi 1er avril. La présentation fait apparaître que les finances communales se portent bien avec notamment un endettement limité malgré les nombreux projets d'investissement à financer.

Le budget global de la commune est d'environ **10 800 000 €** (6 500 000 € de fonctionnement et 4 300 000 € pour la section d'investissement).

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont stables cette année, la réforme de la fiscalité étant neutre pour les finances communales (la suppression de la Taxe d'Habitation à l'horizon 2023 étant compensée par la part départementale du Foncier Bâti).

Les dépenses générales seront en légère augmentation (+4,6 %) notamment pour faire face aux charges liées à la crise sanitaire actuelle et à l'inflation. Les prévisions budgétaires pour les autres chapitres de fonctionnement et les dépenses de personnel ne seront pas augmentées.

Les subventions aux associations seront maintenues en 2021 à hauteur de **156 000 €**.

Pour ce premier Budget de la nouvelle mandature, le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, pour maintenir les taux d'imposition actuellement en vigueur. Malgré la suppression totale de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2019, les conseillers municipaux n'ont pas souhaité augmenter la pression fiscale sur les ménages serrois.

L'INVESTISSEMENT

2021

- 1 300 000 €** extension et aménagement de la place des 4 saisons
- 700 000 €** rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire
- 582 000 €** acquisitions foncières
- 320 000 €** réseaux électriques / éclairage / télécommunication dont **126 000 €** d'extension Enedis
- 300 000 €** voirie dont **172 000 €** nouveaux cheminements et **130 000 €** pour la rénovation de l'éclairage public
- 56 000 €** matériels scolaire et périscolaire
- 55 000 €** environnement
- 45 000 €** matériels socio-culturel

ÉTAT DE LA DETTE

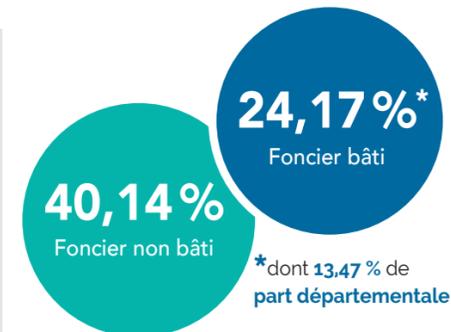
2021



Le taux d'endettement de la commune (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) est de **76%** (contre 78% pour la moyenne de la strate) et la capacité de désendettement (nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de l'encours en y consacrant l'ensemble de l'autofinancement brut) est de **4.27 ans** (la zone d'alerte est de 10 ans).

TAUX D'IMPOSITION

2021



Jean-Yves Courrèges, maire de la Commune et Martine Burguete, 2ème adjointe et présidente de la commission finance, tiennent à remercier l'ensemble des élus et des agents pour leur gestion appliquée et responsable permettant la maîtrise de ces dépenses de fonctionnement. Ce budget ambitieux en matière d'investissements a été rendu possible par le sérieux et les efforts réalisés par toute l'équipe municipale lors du précédent mandat.



POUR LA RENTRÉE Inscriptions aux écoles

La rentrée de septembre 2021 est en préparation, les inscriptions administratives ont eu lieu à partir du lundi 17 mai (contacter le service scolaire de la mairie).

L'école élémentaire de Serres-Castet perd une classe à cause de la baisse des effectifs. Néanmoins il n'est pas rare de voir arriver des familles pendant l'été au gré des mutations professionnelles. De plus, il y a eu ces 2 dernières années de nombreux permis de construire déposés et les constructions en cours peuvent encore faire bouger les effectifs...

Il est donc essentiel que les familles susceptibles d'emménager à Serres-Castet prennent contact au plus vite avec le service scolaire de la mairie.

Nous restons vigilants sur l'évolution des effectifs afin de préparer la rentrée prochaine de façon plus sereine. Les éventuelles inscriptions pourraient faire annuler la suppression d'une classe.

Service scolaire de la mairie
- tél : 05.59.33.90.08

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions à tous les services périscolaires seront ouvertes sur le portail « parents-service » du 1er juin au 18 juillet. N'oubliez pas d'inscrire vos enfants, y compris ceux déjà scolarisés.

LE CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ

Le centre de loisirs accueillera les enfants du mercredi 7 juillet au mardi 31 août 2021 (fermé le 1er septembre). Les inscriptions se font toujours par internet sur le portail « parents-service » du 28 mai au 27 juin.

Après cette date, les inscriptions seront acceptées en fonction des places disponibles. Un programme à la fois ludique, éducatif et plein de découvertes est concocté par l'équipe d'animateurs. Bien sûr il faudra peut-être s'adapter aux contraintes sanitaires et à la météo.

Ce programme sera en ligne sur le site de la Mairie et sur le portail « parents-service ».

RESTAURATION SCOLAIRE GASPILLAGE

La réduction du gaspillage alimentaire est un de nos sujets de préoccupation et l'objectif de la loi Egalim est de le réduire de moitié par rapport à son niveau de 2015 sur le plan national.

Il y a quelques années une première étude avait débouché sur l'application de nouvelles mesures : **service du pain à la tranche et à la demande, réajustement des quantités servies.**

Une nouvelle évaluation a lieu durant le mois de novembre. L'équipe du restaurant scolaire a pesé tous les retours d'assiettes (les entrées et le plat principal uniquement).

Les résultats sont plutôt encourageants
- 47,70 gr par repas pour un élève du cours élémentaire
- 32,80 gr pour un élève de maternelle.

La moyenne nationale est de 70 gr par élève de l'élémentaire pour un repas complet. Même si la pesée n'a pas été effectuée sur les desserts on peut affirmer que les enfants serrois ne laissent pas grand-chose dans l'assiette... Cet aperçu nous encourage pour la suite où une étude plus complète sera mise en place. Rappelons qu'une partie des déchets est valorisée dans les bacs à compost.

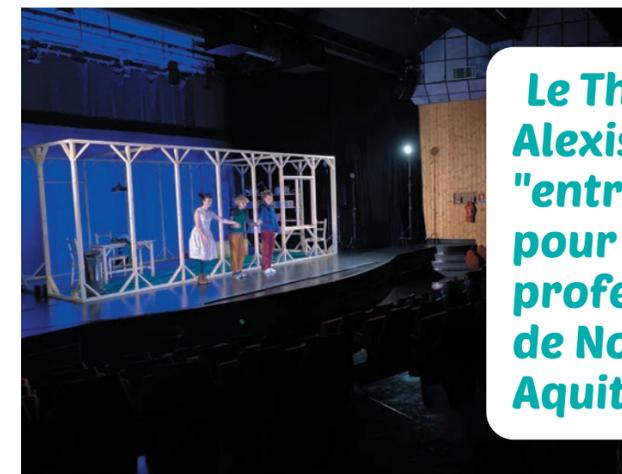
EN SCÈNE !!!

Et le spectacle continue !

Quel plaisir pour les quelques professionnels du spectacle présents le vendredi 26 février en début d'après-midi au théâtre Alexis Peyret, d'assister à la représentation donnée par "Le Temps d'une Étincelle".

Le groupe Palois était en résidence au Théâtre Alexis Peyret du 22 au 26 février. Les 3 garçons présentaient à cette occasion leur nouvel album intitulé « Où sont les anciens ? ». Peu importe où ils étaient, ils auraient été certainement heureux d'assister

à cette sortie de résidence intimiste certes, mais pleine de poésie rythmée. "Le Temps d'une Étincelle" possède un répertoire modernisant la chanson française, offrant un voyage plutôt folk, plongé dans les cordes d'un ukulélé, d'une guitare sèche et d'une basse, les percussions étant présentes qu'accessoirement. Les textes sont au cordeau, bref le théâtre Alexis Peyret ne s'est pas trompé en accueillant "Le Temps d'une Étincelle" le temps d'un moment culturel éclair !



Le Théâtre Alexis Peyret "entr'ouvert" pour les professionnels de Nouvelle-Aquitaine

PROGRAMME SPECTACLES ESTIVAUX

Spéctacles en plein air

SAMEDI 5 JUIN
- 11h - Place des 4 Saisons
- Lemon Drop
(Concert Blues / Pop / Rock)

SAMEDI 12 JUIN
- 15h - Parc de la Laitière
- Les Accords Liben
(Concert Chanson française épique)
- 18h30 - Parc de la Laitière
- En Éventail - C&F Five Foot Fingers
(Cirque D'étonné)

VENDREDI 18 JUIN
- 19h30 - Chemin Cassou
- The Deweys (Concert Folk)

VENDREDI 25 JUIN
- 19h30 - Rue Boudouine
- South 51 (Concert Rhythm & Blues)

MERCREDI 30 JUIN
- 15h-17h - Parc de la Laitière
- Destination, le pays des livres !

SAMEDI 3 JUILLET
- 16h - Parc Liben
- Déséquilibre Passager - Cie Émergente
(Solo descriptif d'un jongleur pas bon)

MERCREDI 7 JUILLET
- 20h - Parking du Lac
- Donne-moi des Ailes (Cinéma)

VENDREDI 9 JUILLET
- 21h - Place des 4 saisons
- Salsa Night

MERCREDI 25 AOÛT
- 21h30 - Parc Liben
- Le Prince Oublié (Cinéma)

VENDREDI 27 AOÛT
- 21h - Salle Polyvalente
- La France en Chansons (Spectacle Musical)

05 59 33 11 66
www.csap.fr

Dans le cadre du week-end "Région En Scènes", l'association Vie & Culture a accueilli le 10 et 11 avril un groupe de professionnels issus de 70 structures de diffusion de spectacles de notre région. Ils ont pu ainsi découvrir les créations de plusieurs compagnies afin ensuite de les programmer dans les saisons régulières.

Cette manifestation exclusivement réservée aux professionnels et ayant reçu l'agrément des autorités, s'est également déroulée dans 6 autres espaces culturels du Béarn. Le beau temps sur notre Commune a permis de proposer un temps de "panier repas" en extérieur.

2 SÉANCES DE CINÉMA DE PLEIN AIR

Durant cette saison estivale, la Commune va organiser 2 séances gratuites de cinéma de plein air !

Notre partenaire Batel vous propose 2 projections de films à la tombée de la nuit.



Mercredi 7 juillet

« Donne-moi des ailes »
de Nicolas Vannier - projection prévue au lac de Serres-Castet à partir de 22 h

Mercredi 25 août

« Le prince oublié »
Michel Hazanavicius - projection prévue au Parc Liben à partir de 21 h 30



LE CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL COVID-19 À SERRES-CASTET

Le centre de vaccination COVID-19 Luys en Béarn a ouvert le 4 mai dernier sur la Commune de Serres-Castet.

La décision de candidater rapidement à l'ouverture d'un centre de vaccination sur la Commune est issue des échanges entre le Maire de Serres-Castet, Jean-Yves Courrèges, la Communauté de Communes des Luys en Béarn, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture. L'aboutissement du projet est le fruit d'une étroite collaboration entre ces collectivités, les professionnels de santé ainsi que les communes du territoire.

Ce nouveau lieu de vaccination a permis d'apporter une offre complémentaire à une population très en attente depuis le début de l'année.

CONCOURS "MAISONS TERRASSES ET BALCONS FLEURIS" 2021

Malgré le contexte sanitaire actuel, la Commune a décidé de maintenir le concours "Maisons, terrasses et balcons fleuris".

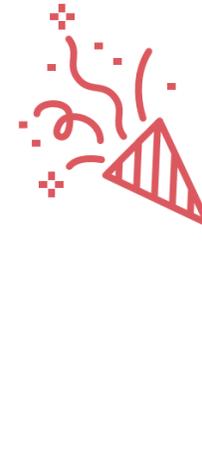
Gratuit et ouvert à tous les résidents Serrois, ce concours permet aux habitants d'être eux aussi acteurs du label "Villes et villages fleuris d'Aquitaine" obtenu par Serres-Castet en 2012.

Toutes les maisons et façades fleuries faisant l'objet d'une inscription à ce concours seront vues par les membres du jury entre le 17 et le 28 juin. Le palmarès sera rendu public à l'occasion de l'apéritif des fêtes locales du dimanche 29 août 2021.

La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie officielle qui se déroulera à l'automne 2021.



fêtes de Serres-Castet du jeudi 26 au dimanche 29 août



MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS



Ce marché dit « festif » est organisé par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques en partenariat avec la Commune de Serres-Castet.

Samedi 26 juin

de 18h à 23h - place des 4 Saisons

Les producteurs, sélectionnés par la Chambre d'agriculture, pourront vendre leurs produits fermiers et également proposer des assiettes froides ou chaudes pour être consommées sur place.



SALSA NIGHT

Vendredi 9 juillet
place des 4 Saisons



Soutenu et encadré par notre Commune, piloté par l'association Sals'n Groove, Salsa Night est un rassemblement festif rassemblant danseurs, curieux, passionnés, novices, toutes origines et générations confondues autour de la musique et danse latine !

Au programme : animations, initiations de danses latines, spectacles, concerts et soirée dansante.

Un véritable régal qui ravira autant les danseurs que les amateurs de bonne musique...

Chaque été, durant le dernier week-end d'août, les fêtes patronales sont organisées au sein de notre Commune. 4 jours de fêtes, spectacles, animations, concerts, manifestations sportives...

Cette année, au vu des mesures sanitaires actuelles, la Municipalité a choisi de maintenir ses fêtes sous mesures des restrictions gouvernementales. Le programme est en cours d'édition suivant les limitations et les jauges demandées par l'État.

FÊTE DES VOISINS

Vendredi 24 septembre

Initialement prévue le vendredi 28 mai 2021, la Fête des Voisins aura donc lieu le vendredi 24 septembre et nous permettra enfin de nous retrouver. Cette manifestation est un moment de convivialité pour faire connaissance et/ou renouer des liens avec ses voisins.



Retrouvez toutes
les actualités sur :

www.serres-castet.fr

 Commune de Serres-Castet

Mairie

6 chemin de la Carrère – BP 205
64811 Aéroport Pyrénées Cedex

Tél. : 05 59 33 90 08

Fax : 05 59 33 75 01

Mail : mairie@serres-castet.fr

Site internet : www.serres-castet.fr

Horaires accueil mairie :

Du lundi au vendredi
de 08h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

**Horaires secrétariat service
technique – urbanisme :**

Fermé au public les mardis matins
et jeudis après-midis